

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
21 DECEMBRE 2023

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Lisière Pereire –
acquisition d'un terrain
de 25 m² du lot A1 de la
Lisière Pereire pour la
création d'un point
d'apport volontaire**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 décembre 2023
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 22 décembre 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2023

Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 21 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE* , Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur LE GARSMEUR

*Madame BOGE présente à partir du dossier 23 H 19

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Monsieur PERICARD
Madame BOUTIN à Madame LESUEUR
Monsieur BASSINE à Monsieur MIRABELLI
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame BOGE à Monsieur THOMAS
Monsieur ROUXEL à Monsieur LE GARSMEUR

Secrétaire de séance :

Monsieur MIRABELLI

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20231221-23-H-12-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

N° DE DOSSIER : 23 H 12

OBJET : LISIERE PEREIRE – ACQUISITION D’UN TERRAIN DE 25 M² DU LOT A1 DE LA LISIERE PEREIRE POUR LA CREATION D’UN POINT D’APPORT VOLONTAIRE

RAPPORTEUR : Madame MACE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a cédé le lot A1 de l’opération de la Lisière Pereire à la société ESH DOMNIS.

Un permis de construire a été délivré le 16 mai 2022 pour la réalisation d’une opération comprenant 4 518 m² de surface de plancher de logements étudiants et 164 m² de surface de plancher de service public ou d’intérêt collectif. Les travaux de construction sont en cours et correspondent à la fin du gros œuvre.

Afin de permettre d’optimiser la gestion des déchets domestiques des futurs occupants, la Ville souhaite implanter sur le site des bornes d’apport volontaire.

La Ville a ainsi sollicité la société ESH DOMNIS pour le rachat d’un terrain d’une superficie de 25 m² à détacher du lot A1 et devant être incorporé dans le domaine public communal au prix de 1 825 euros HT, frais d'acte notarié à la charge de la Ville euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D’approuver l’acquisition d’un terrain de 25 m² situé sur le lot A1 de la Lisière Pereire au prix de 1 825,00 euros HT et de l’incorporer dans le Domaine Public Communal,
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document se rapportant à l’opération foncière précitée.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de proposition d'acquisition de la Ville en date du 24 novembre 2023 et la réponse favorable de la société ESH DOMNIS en date du 28 novembre 2023,

Vu le plan de division joint,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE l'acquisition d'un terrain de 25 m² situé sur le lot A1 de la Lisière Pereire au prix de 1 825,00 euros et son incorporation dans le Domaine Public Communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye



**DIRECTION DE L'URBANISME
ET DE L'AMENAGEMENT**

Affaire suivie par M. Philippe COTTIER
Chargé des Affaires Foncières
Service aménagement
☎ 01 30 87 23 47
✉ philippe.cottier@saintgermainenlaye.fr

DOMNIS
A l'attention de Monsieur Stéphane VACHET
Directeur Général Adjoint
10 rue Martel
75010 PARIS

Saint-Germain-en-Laye, le **2 4 NOV. 2023**

Objet : Proposition d'acquisition d'un terrain de 25m² pour la mise en place de PAV sur le lot
A1 - Lisière Péreire
Pièce-jointe : Plan de division

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

La société DOMNIS est propriétaire du lot A1, acquis auprès de la Ville pour la construction d'une résidence étudiante. En prévision de la livraison de cette résidence, des Points d'Apport Volontaire (PAV) doivent être installés afin de répondre aux besoins des futurs occupants, en terme de déchets ménagers (ordures ménagères, emballages recyclables et verre), conformément aux principes d'aménagement du quartier Lisière Péreire.

La Communauté d'agglomération CASGBS, qui exerce la compétence Collecte et Élimination des déchets ménagers pour le compte de ses communes membres, a calculé un besoin de 5 PAV dans le périmètre immédiat de votre résidence. La surface nécessaire pour l'implantation de ce dispositif est de 26 m².

Dans la mesure où l'espace public ne peut pas accueillir ce dispositif (place libre restreinte, présence de réseaux enterrés etc...), il avait été convenu que les PAV seraient aménagés sur l'emprise du lot A1 (comme vous pourrez le voir sur le projet établi par le géomètre de la Ville, seul 1 m² de l'emprise sera implanté sur le domaine public communal).

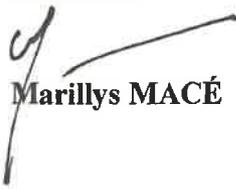
Compte-tenu de l'état d'avancement de la construction de la résidence, il convient d'amorcer l'acquisition de l'emprise foncière de ce dispositif par la Ville afin de l'incorporer dans le domaine public. Le prix d'acquisition proposé est de 73 euros/m², à l'instar des dernières acquisitions faites sur les lots B et "ICF" pour l'installation des mêmes PAV. Le prix d'acquisition serait ainsi de 1825 euros, frais d'acte notarié à la charge de la Ville (25 m²x 73 euros).

www.saintgermainenlaye.fr

Cette acquisition devra être validée par le Conseil Municipal. Dans cette perspective, je vous remercie de bien vouloir me faire part de votre accord.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général Adjoint, à l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe chargée de
l'Urbanisme, de l'Aménagement et des
Bâtiments**


Marillys MACÉ

DOMNIS
Entreprise Sociale pour l'Habitat
10, rue Martel - 75 010 PARIS
SA d'HLM Capital 3 100 000 €
Siret 592 001 648 00050 - APE 6820 A

Bon pour accord
28/11/2023 

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Route des Princes

DOCUMENT PROVISOIRE
En cours d'élaboration

Propriété de l'
ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT DOMNIS

Parcelle cadastrée :
Section AB n°359

0	Réalisation du plan	14/11/2023	THU	YLA
Indice	Nature des modifications	Date	Auteur	Vérifié par

ECHELLE: 1/250e

Date : 14/11/2023

DOSSIER:
GE121048-02-016

FICHER:
GE121048-02-016_DIV.dwg

PLAN DE DIVISION

COORDONNEES RGF93 CC49

NIVELLEMENT IGN 69

COORDONNEES INDEPENDANTES

NIVELLEMENT INDEPENDANT

GEOFIT
EXPERT

Bureau Principal - Siège Social
Atlanpole - Site de la Chantrerie
Route de Gachet - BP 10703
F - 44307 Nantes Cedex 3
Tel. 02 40 68 54 52 - Fax. 02 51 13 56 60
E-mail : nantes@geofit-expert.fr

Agence de Gennevilliers
7 Rue du Fossé Blanc
Bâtiment C1
92230 Gennevilliers
Tel. 01 41 11 30 80 - Fax. 01 41 11 21 70
E-mail : gennevilliers@geofit-expert.fr

Nota :

Le présent document ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été réalisé.
Toute autre utilisation ne pourrait engager la responsabilité de la société
GEOFIT EXPERT.
Les limites des parcelles AB n°355 et 359 sont rétablies d'après le plan de
division dressé le 10/04/2014 par le société FIT CONSEIL.

X= 1632100 -

AB n°358

X= 1632105 -

N° d'ordre DMPC :				Numéroté le :			
Etat ancien				Etat nouveau			
Propriétaire	S'	N'	Contenance	Propriétaire	S'	N'	Contenance
ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT DOMNIS	AB	359	15a 31ca	DOMNIS	AB	A	15a 06ca
				Commune de SAINT GERMAIN EN LAYE	AB	B	25m²
Total :			15a 31ca	Total :			15a 31ca

Y= 8190200

Y= 8190200

Lot A (AB n°359p)
15a06ca
A conserver

AB n°359
ENTREPRISE SOCIALE
POUR L'HABITAT DOMNIS

AB n°355

Lot B (AB n°359p)
S=25 m²
A céder à la Commune

Emprise déchets ménagers (PAV)

Y= 8190175

Y= 8190175

AB n°356

AB n°358

AB n°358

LEGENDE

Application cadastrale
(limites non garanties)

Limite bornée

Limite de division
limite garantie

Sommet de limite
de division

Surface Hors Emprise = 1m²

AB n°357

AB n°360

X= 1632100 -

X= 1632105 -

GEOFIT
EXPERT
Nantes 44
10 rue de la Chantrerie - BP 10703
44307 Nantes Cedex 3
Tel. 02 40 68 54 52 - Fax. 02 51 13 56 60
E-mail : nantes@geofit-expert.fr
Nantes 44
10 rue de la Chantrerie - BP 10703
44307 Nantes Cedex 3
Tel. 02 40 68 54 52 - Fax. 02 51 13 56 60
E-mail : nantes@geofit-expert.fr
Nantes 44
10 rue de la Chantrerie - BP 10703
44307 Nantes Cedex 3
Tel. 02 40 68 54 52 - Fax. 02 51 13 56 60
E-mail : nantes@geofit-expert.fr

